



PROJECT MUSE®

Droits et voix - Rights and Voices

V, Fran

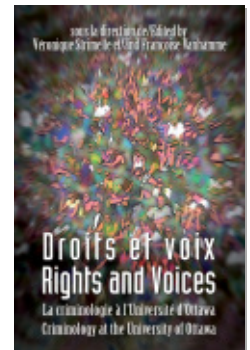
Published by University of Ottawa Press

V and Fran.

Droits et voix - Rights and Voices: La criminologie à l'Université d'Ottawa - Criminology at the University of Ottawa.

University of Ottawa Press, 2010.

Project MUSE.muse.jhu.edu/book/12456.



➔ For additional information about this book

<https://muse.jhu.edu/book/12456>

XIII

Éléments pour une sociologie historique du suicide au Québec, 1763-2000

par

André Cellard¹ et Patrice Corriveau²

INTRODUCTION

À l'époque de la Nouvelle-France, le suicide était considéré comme l'un des crimes les plus odieux qui puisse se commettre. Le cadavre d'une personne dont on a la certitude qu'elle « s'est homicidée » était jugé en cour, traîné face contre le sol par les rues de la ville, pendu par les pieds sur la place publique, puis jeté à la voirie, la sépulture catholique lui étant refusée, ce qui le condamnait à la damnation éternelle. La réaction sociale à cette forme de « déviance » allait par la suite diminuer en intensité aux XIX^e et XX^e siècles jusqu'à ce que les « crimes » de suicide et de tentative de suicide soient retirés de la loi britannique et du Code criminel canadien en 1961 et en 1972, respectivement.

Durant cette période, on constate également – sans qu'il faille nécessairement y voir un lien – une augmentation dans la fréquence du geste suicidaire qui, de rare et tabou, s'est multiplié dans la société québécoise. En effet, en moins d'un siècle, le Québec est passé de l'une des collectivités occidentales dans laquelle on se suicidait le moins, à l'une des sociétés où le taux annuel de suicide est parmi les plus élevés.

Par exemple, le nombre de suicides s'est multiplié par 9 au Québec entre 1950 et 2000, alors qu'il doublait dans le reste du Canada (2,49). Le rapport *Épidémiologie du suicide au Québec* (2004), de l'Institut national de santé publique du Québec, souligne en outre qu'entre le début des années 1980 et la fin des années 1990, « le taux de suicide des Québécois a augmenté de 14 % alors que les taux moyens des pays industrialisés ont diminué de 8 % » (St-Laurent et Bouchard 2004). Qu'a-t-il bien pu se produire dans la société québécoise pour qu'on observe une augmentation du nombre et de la proportion des suicides dans les 50 dernières années? Comment expliquer que le nombre annuel de suicide y soit passé de 145 en 1950 à plus de 1 300 cas annuellement au début des années 2000, la proportion par 100 000 habitants bondissant ainsi de 3,7 en 1950 à 22,2 par année en 1999, comparativement à un taux de 14,5 pour les autres pays membres de l'OCDE, plaçant le Québec dans le peloton de tête à ce chapitre (Charron 1982; Santé Canada 1994; St-Laurent et Bouchard 2004)?

En 2004 encore, et ce, malgré une diminution du nombre de suicides depuis le début des années 2000, le Québec pointait toujours au quatrième rang des pays de l'OCDE où l'on enregistre le plus grand nombre de suicides, le taux par 100 000 habitants du Québec étant de 15,6 comparativement à 12,1 en moyenne pour les autres pays de l'OCDE (OCDE 2007). Comme le notent St-Laurent et Gagné (2008) dans le rapport *Surveillance de la mortalité par suicide au Québec*, « le Québec se situe malheureusement encore parmi les populations qui présentent les taux de mortalité par suicide les plus élevés ». Qui plus est, dans un vaste sondage mené auprès de la population québécoise en 2006, 42 % de la population considéraient désormais le suicide comme « un geste acceptable » (Association québécoise de la prévention du suicide, septembre 2007). À quoi attribuer une telle évolution des mentalités et des attitudes qui ont présidé à cette mutation de la réaction sociale devant cette forme de « déviance », où le suicide, longtemps considéré comme une faute individuelle et un crime grave, est désormais perçu comme un « problème de société », voire un geste acceptable? Cette évolution de la perception du suicide constitue ainsi un exemple frappant de déconstruction d'un crime.

C'est l'histoire sociale de cette déconstruction que nous souhaitons entreprendre au cours des prochaines années. Plus particulièrement, et à

l'instar de l'approche préconisée par Baechler (1975) et Douglas (1967) qui consiste à étudier le suicide à partir de cas individuels et non de données statistiques générales, nous voulons dégager une analyse de cette évolution dans le discours des principaux intéressés, les suicidés eux-mêmes et leurs proches, pour l'ensemble d'une collectivité, le Québec, et ce, sur un temps long, de 1763 à 2000, période pendant laquelle, rappelons-le, la réaction sociale de la société québécoise à l'égard de ce comportement connaît une évolution fondamentale. Dans les pages qui suivent, nous souhaitons donc esquisser dans ses grandes lignes la stratégie par laquelle nous entendons pratiquer cette analyse en termes de sources et de démarche méthodologique.

1. LE SUICIDE COMME OBJET D'ÉTUDE

Depuis *Le suicide* de Durkheim en 1897 en passant par *Le suicide et la morale* de Bayet (1922) et *Les causes du suicide* de Halbwachs en 1930, les chercheurs de tout acabit ont accordé une grande importance à la compréhension de l'acte du suicide en tant qu'objet d'étude sociologique liant ce comportement individuel au contexte social ambiant, acte qui apparaîtra tantôt comme un crime contre Dieu, tantôt comme une aberration, un acte allant à l'encontre même des croyances sur l'instinct de survie qui, croit-on souvent, est le propre de tout ce qui vit sur terre. Au Québec plus spécifiquement, dès les années 1920, on assiste à l'entrée en scène de la psychiatrie dans l'explication de ce geste incompréhensible tant aux yeux des garants de l'ordre public que de la population. Comme le signalent Gagné et Dupont (2007 : 27-28), c'est « dans les formes et le vocabulaire de la maladie mentale » que le suicide devient au Québec un sujet de préoccupation publique. Par la suite, poursuivent-ils, le suicide vient servir « de véhicule principal pour faire passer la question plus large de l'hygiène mentale vers le domaine étatique de la santé publique et de la prévention ».

L'intervention thérapeutique et les recherches pour trouver des outils de prévention prennent alors une place grandissante dans l'approche de l'État québécois pour faire face à l'expansion du suicide. D'ailleurs, on note que, dans l'ensemble des sociétés industrialisées, le suicide devient un objet d'étude important et a même donné lieu à la

création d'une discipline en soi, la suicidologie. Dès 1979, Santé et bien-être social Canada mettait sur pied le Groupe d'étude national sur le suicide, qui déposa un premier rapport volumineux en 1987 (*Le suicide au Canada*) suivi d'un autre, en 1994. La même année, on assistait à la création de l'Association québécoise de suicidologie. Par la suite, plusieurs groupes de recherche importants, dont le Centre de recherche et d'intervention sur le suicide et l'euthanasie (CRISE) à l'UQÀM et la chaire de suicidologie Arthur Sommer Rotenberg à Toronto, ont vu le jour au Canada et au Québec. Dans sa récente *Recherche sur le suicide au Canada*, le CRISE (2003 : 36) dresse un bilan exhaustif des différentes formes d'études produites sur la problématique du suicide au Canada. Dans les conclusions de ce bilan, on constate que « la recherche sur le suicide est fermement enracinée dans le paradigme scientifique traditionnel, caractérisé par le souci de prédire, de contrôler et de comprendre [...] à l'intérieur de modèles de recherche qui sont d'ordinaire de nature quantitative [...] ».

En effet, sauf quelques études de nature statistique recensant principalement l'évolution des taux de suicide au Canada et sa corrélation avec certains facteurs sociodémographiques³, il est notable que bien peu d'études ont accordé de l'attention à l'aspect historique de l'évolution de l'attitude et de la réaction sociale des Canadiens et des Québécois à l'égard du suicide. Ces recherches, si elles permettent de documenter et d'observer une évolution spectaculaire du comportement suicidaire au Canada et au Québec depuis les années 1960 particulièrement, ne nous éclairent pas toujours sur l'évolution des mentalités en ce qui concerne le suicide ou les causes et les motivations présumées ou évoquées du passage à l'acte par les principaux concernés. Comme l'a noté Minois (1995 : 9) dans l'introduction de son ouvrage *Histoire du suicide*, la thématique de la mort volontaire constitue une grande absente de l'historiographie, principalement en raison de lacunes documentaires, les archives relatives à cet objet étant disparates et fragmentaires.

Il n'est en effet pas facile de retrouver des corpus documentaires permettant de constituer une analyse soutenue et suivie de l'évolution du discours et des comportements relativement au suicide. Parmi les sources utilisées au cours des dernières années, on compte notamment les archives judiciaires, le comportement suicidaire ayant longtemps été considéré comme un crime (Levasseur 1994). Mais même parmi

les chercheurs ayant utilisé ce type de corpus – on peut penser par exemple à Kushner (1991) pour les États-Unis, à Merrick (2009) pour la France, à Weaver (2009) pour la Nouvelle-Zélande et au Queensland ou à MacDonald et Murphy (1990) ainsi qu'à Jennings et Barraclough (1980) pour l'Angleterre –, aucun n'a exploité, à notre connaissance, des séries documentaires sur une aussi longue période historique et recensé systématiquement tous les cas de suicides dans une société donnée. Chose certaine, ce type d'entreprise archivistique sur un temps long n'a pas encore été entamé au Canada et au Québec en vue de dégager une analyse des causes sociologiques et historiques du passage à l'acte et de la décriminalisation du suicide.

2. LES TÉMOIGNAGES DES ACTEURS CONCERNÉS : LETTRES DES SUICIDÉS ET DÉPOSITIONS DES PROCHES

Nous appuyant sur l'individualisme méthodologique de Boudon (1986) et la sociologie compréhensive de Weber (1992), nous estimons donc que le suicide, en tant que phénomène social complexe, s'analyse à partir de cas individuels, lesquels sont toujours socialement et historiquement situés⁴. L'approche « biographique » est dès lors tout à fait appropriée, puisqu'elle permet de « comprendre le social et [de] saisir ses significations » à l'aide des acteurs impliqués dans le phénomène social étudié, soit ici le suicide (Chanfrault-Duchet 1987, cité par Gratton 2001 : 311).

Cependant, si une telle étude reste possible auprès des proches de personnes qui se sont enlevé la vie dans un passé relativement récent, elle ne l'est plus lorsqu'il est question d'un passé éloigné. Cela dit, prétendre interroger une personne qui s'est suicidée ou ses proches sur les raisons de son passage à l'acte; tenter d'établir des liens entre les motifs exprimés et l'évolution du contexte social, politique, économique et religieux; analyser leurs états d'âme et leurs attitudes à l'égard du geste posé peut paraître impossible, sinon farfelu. En y réfléchissant bien cependant, il appert qu'elle n'est pas impossible.

Il est en effet assez fréquent que les personnes qui s'enlèvent la vie laissent un témoignage derrière elles, sous forme de note ou de lettre. Les chercheurs estiment que, depuis les années 1950 environ, de 15 à 30 % des personnes qui s'enlèvent la vie laissent de telles lettres ou

notes (Jacobs 1968 ; Volant 1990 ; Barr, Leitner et Thomas 2007). Une étude de Volant (1990) effectuée entre 1970 et 1980 estime que près de 20 % des dossiers étudiés contenaient de telles missives. À cet égard, la qualité et la richesse de ces témoignages de première main ne laisse aucun doute (Leenaars 1988 et 1992 ; Volant 1990 ; Shneidman 1985 ; Shneidman et Farberow 1957). En outre, ces notes de suicide éliminent les ambiguïtés relatives au verdict du coroner en ce qui a trait à la détermination d'un décès comme attribuable à un suicide, laquelle laisse place à beaucoup d'interprétation et peut dépendre de la formation d'un coroner, des moyens utilisés pour s'enlever la vie, etc. (Jacobson, Bagley et Rehin 1976 ; Atkinson 1978 ; Platt, Backett et Kreitman 1988). C'est le cas par exemple de décès par noyade qui peuvent, en l'absence d'une note, être perçus comme un simple accident. De précieux témoignages donc, mais généralement retrouvés de façon sporadique, au compte-gouttes dirait-on même, car identifier et colliger ce type de lettres reste ardu.

C'est d'ailleurs la conclusion que l'on tire des travaux d'Anton Leenaars qui, au cours de toute sa carrière, a recensé un total de 2 000 lettres dans l'ensemble des études internationales qui ont utilisé un tel matériau⁵ (Leenaars 1988, 1989 et 1992 ; Leenaars, De Wilde, Wenckstern et Kral 2001). De plus, il est à noter que les quelques études qui utilisent des lettres de suicidés ne sont basées que sur de très petits nombres, ce qui rend difficile toute tentative de généralisation sociologique (Shneidman et Farberow 1957 [33 lettres] ; Jacobs 1968 [112 lettres] ; Leenaars 1986 [93 lettres] ; Volant 1990 [482 lettres sur une période de 10 ans] ; Leenaars et Lester 1990 [33 lettres] ; Leenaars 1992b [56 lettres] ; Leenaars, De Wilde, Wenckstern et Kral 2001 [80 lettres] ; O'Connor et Leenaars 2004 [60 lettres] ; Chavez-Hernandez, Paramo, Leenaars et Leenaars 2006 [106 lettres] ; Barr, Leitner et Thomas 2007 [127 lettres]).

Or, nos recherches effectuées depuis un an et demi dans les archives du Québec nous permettent d'affirmer qu'il est possible d'analyser les commentaires, les jugements de valeur et les attitudes des principaux acteurs du drame social que constitue le suicide. D'une part, ceux des suicidés eux-mêmes à l'aide des lettres qu'ils ont laissées derrière eux avant de passer à l'acte. D'autre part, ceux des parents, amis, officiers de justice, médecins, prêtres appelés à témoigner dans le cadre des enquêtes sur les décès par suicide. Car ces témoignages existent bel et bien, ils

sont archivés et accessibles. On les trouve dans les archives du coroner, conservées aux différents dépôts des Archives nationales du Québec (ANQ). Ceux-ci sont en effet soigneusement pris en note par un greffier, ce qui permet l'analyse sur le vif des commentaires et des attitudes de ces acteurs sociaux à l'égard d'un comportement qui fut à la fois crime, aberration odieuse, blasphème et folie pour évoluer ensuite vers une préoccupation relevant davantage de la santé publique.

C'est donc à l'aide de ces témoignages uniques en leur genre que nous entendons établir les liens qui existent entre les motifs exprimés par le suicidé et ses proches et l'évolution du contexte social, politique, économique et religieux dans lequel le passage à l'acte s'est produit. En colligeant ainsi l'ensemble des dossiers de suicide au Québec entre 1763 et 2000, nous serons en mesure de mieux comprendre quelles étaient, à telle ou telle époque, la perception et la réaction sociale à l'égard du comportement suicidaire d'après des informations de première main. Quelles sont les causes présumées du suicide selon l'entourage et les officiers de justice? Sont-elles identiques aux raisons exprimées par les suicidés dans leur lettre d'adieu? Quels types d'arguments (théologique, médical, social, etc.) sont utilisés par les autorités pour bannir ou expliquer un tel comportement? Ceux-ci diffèrent-ils des commentaires émis par l'entourage du suicidé ou par le suicidé lui-même? De plus, quels sont les éléments du contexte social ambiant qui ont pu influencer sur la modification constatée des attitudes et des comportements à l'égard des gens qui s'enlevaient volontairement la vie?

Somme toute, répondre à ces questions nous permettra de comprendre le processus de décriminalisation du suicide et même de jeter des lumières, modestes peut-être, sur les raisons sociales et individuelles qui ont conduit à une augmentation spectaculaire de la prévalence des suicides dans la société québécoise, ainsi qu'à mieux saisir la transformation du profil démographique de ceux qui les commettent. Nous pourrions alors rendre compte de l'évolution des attitudes et des sentiments à l'égard de ce comportement, et ce, depuis une époque où le suicide était un comportement social peu fréquent et criminalisable, jusqu'à nos jours, dans une société où le taux annuel de suicide est parmi les plus élevés au monde et dans laquelle le geste apparaît de plus en plus comme un « problème de société » à prévenir.

3. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE : LES ARCHIVES DU CORONER

Nous venons de le souligner, ce sont les archives du coroner qui nous serviront de principale assise empirique. Depuis les débuts du Régime anglais, les cas de mortalité violente ou suspecte ou qui n'apparaît pas naturelle entraînent au Québec l'enquête d'un officier de justice, le coroner. C'est le cas quand une personne est soupçonnée de s'être suicidée. Lors de son enquête, le coroner prendra les dépositions des proches du défunt, s'attardant sur ses dernières heures de vie, sur ses dernières paroles, sur les causes et les motifs qui, selon eux, ont pu motiver son geste. Le rapport comprend aussi une autopsie et toutes autres pièces qui peuvent éclairer le coroner sur le verdict qu'il doit rendre, comme des lettres ou des notes qu'aurait pu laisser le suicidé.

Les archives du coroner répertorient donc tous les cas de mortalité qui n'apparaissent pas naturels au Québec : meurtres, accidents et bien sûr les suicides depuis 1763. Les travaux préparatoires que nous avons effectués dans ces fonds d'archives conservés aux Archives nationales du Québec nous permettent de croire que nous pouvons disposer pour le Québec d'une formidable base empirique composée de plusieurs milliers de lettres et de témoignages de suicidés et de leurs proches répartis sur l'ensemble du territoire pour les 200 dernières années. Depuis l'automne 2007, nous nous sommes ainsi attelés à une première étude de faisabilité de notre entreprise en nous rendant plusieurs semaines dans les plus importants dépôts d'archives du coroner au Québec, soit celles des ANQ de Québec et de Montréal. Nous avons effectué une première saisie de quelques centaines de dossiers. Ce premier contact avec les archives convainc de la richesse du fonds du coroner et de la profondeur de l'éclairage qu'il sera possible de jeter sur l'évolution des sentiments et des attitudes des principaux protagonistes du drame humain que constitue le suicide.

Nous avons pu constater la présence systématique de témoignages de proches lors des enquêtes du coroner, mais surtout la présence de lettres des principaux concernés, les suicidés eux-mêmes, lettres qui étaient, dans de nombreux cas, bel et bien annexées aux différents documents rassemblés lors de l'enquête du coroner. Pour le XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, de 5 à 6 % des enquêtes du coroner renferment de telles

missives, contre environ 20 % pour la dernière moitié du xx^e siècle. Au total, nous estimons entre 4 000 et 5 000 le nombre total de lettres qui, ajoutées aux témoignages des proches présents dans presque toutes les enquêtes du coroner, permettront une étude à la fois quantitative et qualitative des témoignages ainsi conservés.

À ce jour, ce sont plus de 700 dossiers d'enquête du coroner ayant conclu à une mort par suicide au Québec qui ont été dépouillés sur toute la période à l'étude. Nous avons aussi veillé, par ce coup de sonde, à examiner des dossiers de différents districts judiciaires québécois, tant urbains que ruraux. Ces 700 dossiers proviennent autant des villes de Québec et de Montréal, que de la Beauce, du Bas-Saint-Laurent et de Charlevoix, et nous rendent optimistes quant aux capacités de cette documentation de dégager une sociologie historique poussée sur le plan des motivations, des causes et des attitudes de la société québécoise envers le suicide d'après ces témoignages de première main.

D'un strict point de vue quantitatif, il est déjà clair que les archives du coroner permettront d'effectuer une étude statistique exhaustive d'une foule de variables concernant l'identité sociale des suicidés pour l'ensemble du Québec entre 1763 et 2000. Nous pouvons pour le moment estimer entre 45 000 et 50 000 le nombre d'enquêtes du coroner ayant conclu à une mort par suicide en un peu plus de deux siècles. Les dossiers sont, *grosso modo*, répartis sur la période à l'étude de la façon suivante : de 10 000 à 12 000 dossiers environ de 1763 à 1950 ; un peu moins de 10 000 pour la période qui va de 1950 à 1975, et, finalement, plus de 25 000 pour les 25 dernières années de notre étude (1975-2000). Notre ambition est de dépouiller l'ensemble de ces dossiers et d'en tirer une fiche de collecte pour chacun.

Pour ce faire, une fiche informatisée a été élaborée afin de standardiser la collecte des données tant quantitatives que qualitatives à l'aide du logiciel FileMaker 9.0. Un grand soin a été apporté à la préparation de cette fiche de collecte, car si la constitution des champs quantitatifs ne pose pas de problème particulier, l'élaboration de champs qualitatifs souples, qui permettent à la fois de systématiser notre collecte tout en ouvrant la voie à des analyses discursives fines, requiert beaucoup de réflexion et de travail en archives. À titre d'exemple, un champ portant sur les causes du geste posé telles qu'elles ont été expliquées par le principal intéressé a été créé, de même qu'un autre qui s'attarde cette fois à

l'interprétation de causes telles qu'elles ont été exprimées par les proches et les autorités. Nous avons fait de même pour les attitudes et les réactions partagées par les divers protagonistes de l'événement. Un champ permet également l'analyse des circonstances et du contexte entourant le geste posé (perte d'emploi, suicide dans une cellule de prison, etc.). Les champs de collecte qualitatifs ainsi constitués sont ouverts et nous donnent l'occasion de transcrire les phrases aussi bien que les passages plus élaborés qui apparaîtront révélateurs au fil de nos dépouillements archivistiques. De plus, toutes les lettres d'adieu, de même que certains des témoignages des proches particulièrement éloquentes, seront systématiquement colligés par caméra numérique et attachés à la fiche de collecte. Ce matériau pourra par la suite faire l'objet d'analyses discursives au moyen de logiciels appropriés, comme NVivo.

CONCLUSION

Sans chercher ici à présumer des principales conclusions que nous pourrions tirer des sources documentaires exceptionnelles dont nous venons de faire la présentation, ou de la forme que prendra notre étude, est-il nécessaire de souligner qu'au-delà des paramètres méthodologiques ou sociographiques inhérents à un tel type d'étude, nous avons conscience de travailler sur un matériau très sensible. Celui-ci nous entraîne dans un voyage au cœur même de l'âme de personnes bouleversées, confuses, déchirées, ravagées sur le point de mettre fin à leurs jours. Nous espérons que les études tirées de l'ensemble de notre corpus seront aussi en mesure de communiquer au lecteur les sentiments qui nous assaillent lorsqu'en ouvrant un dossier et en découvrant une lettre de suicidé, nous lisons les derniers mots laissés pour les vivants, que ce soit ceux, pragmatiques, d'un grand malade pour qui la perte de toute qualité de vie justifie amplement de mettre fin à ses jours, ou de ceux d'une jeune femme qui, en 1904, quitte le monde en écrivant que « personne d'autre que moi ne connaît mon secret » alors que l'autopsie viendra révéler au chercheur que cette célibataire de 20 ans était enceinte de deux mois et demi. C'est donc avec respect et sensibilité que nous chercherons à traiter ces témoignages qui n'étaient pas toujours, bien entendu, destinés à être rendus publics.

NOTES

1. Professeur titulaire, Université d'Ottawa, Département de criminologie, acellard@uottawa.ca.
2. Professeur agrégé, Université d'Ottawa, Département de criminologie, pcorrive@uottawa.ca.
3. De façon non exhaustive, on peut penser pour le Canada aux nombreuses recherches de Leenaars et Lester. Voir notamment Leenaars et Lester (1994, 1996 et 1999); Leennars, Yang et Lester (1993); Lester (1992 et 1993); Lester et Yang (1998).
4. Gratton (2001 mettre la page ci-après citée), dans son étude sur le suicide des jeunes québécois, souligne justement que cette sociologie compréhensive permet d'étudier la conduite humaine d'après le sens que lui donne l'acteur et qu'en ce sens, le « suicide est aussi une activité sociale, car il tire une bonne partie de son sens dans la nature des rapports que l'individu entretient avec d'autres acteurs sociaux ».
5. « *The largest sample archived is 721 notes from 1945-1954, obtained by Shneidman and Farberow (1957)* » (Leenaars, De Wilde, Wenckstern et Kral 2001 : 48).

BIBLIOGRAPHIE

- Atkinson, John M. (1978). *Discovering Suicide, Studies in the Social Organization of Sudden Death*, London, The Macmillan Press Ltd.
- Baechler, Jean (1975). *Les suicides*, Paris, Calmann-Lévy.
- Barr, Wally, Maria Leitner and Joan Thomas (2007). "Self-harm or attempted suicide? Do suicide notes help us decide the level of intent in those who survive?", *Accident and Emergency Nursing*, 15, p. 122-127.
- Bayet, Albert (2007). *Le suicide et la morale*, Paris, L'harmattan [1^{re} éd., Arno Press].
- Boudon, Raymond (1986). *L'idéologie ou l'origine des idées reçues*, Paris, Fayard.
- Chanfrault-Duchet, Marie-Françoise (1987). « Le récit de vie : donnée ou texte? », *Cahiers de recherche sociologique*, 5(2), p. 11-28.
- Charron, Marie-France (1982). « La prévention du suicide au Québec : les indications dégagées par une étude statistique », *Santé mentale au Québec*, p. 160-175.

- Chavez-Hernandez, Ana-Maria, Daniel Paramo, Antoon A. Leenaars and Lindsey Leenaars (2006). "Suicide notes in Mexico: what do they tell us?", *Suicide Life Threat Behavior*, 36(6), p. 709-715.
- Choinière, Robert (2003). *La mortalité au Québec : une comparaison internationale*, Québec, Institut national de santé publique du Québec.
- Centre de recherche et d'intervention sur le suicide et l'euthanasie (CRISE) (2007). *Recherche sur le suicide au Canada : Aperçu descriptif*. Québec, Université du Québec à Montréal.
- Douglas, Jack D (1967). *The Social Meanings of Suicide*, Princeton, Princeton University Press.
- Durkheim, Émile (1983). *Le suicide. Étude de sociologie*, Paris, Presses universitaires de France [1^{re} éd., F. Alcan, 1897].
- Gagné, Gilles et David Dupont (2007). « Les régimes du suicide au Québec, 1921-2004 », *Recherches sociographiques*, 48(3), p. 27-63.
- Gratton, Francine (2001). « La théorisation ancrée pour proposer une explication du suicide des jeunes », dans Henri Dorvil et Robert Mayer (dir.), *Problèmes sociaux*, t. 1. *Théories et méthodologies*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 305-334.
- Halbwachs, Maurice (2002). *Les causes du suicide*, Paris, Presses universitaires de France, [1^{re} éd., 1930].
- Jacobs, Jerry (1968). "A phenomenological study of suicide Notes", *Social Problems*, 15, p. 60-72.
- Jacobson, Solomon, Christopher Bagley and Ann Rehin (1976). "Clinical and social variables which differentiate suicide, open and accident verdicts", *Psychological Medicine*, 6, p. 417-421.
- Jennings, C. and B. Barraclough (1980). "Legal and Administrative Influences on the English Suicide Rate since 1900", *Psychological Medecine*, 10, p. 407-418.
- Kushner, Howard I. (1991). *American Suicide. A Psychocultural Exploration*, New Brunswick/London, Rutgers University Press.
- Leenaars, Antoon A. (1986). "Brief note on latent content in suicide notes", *Psychological Reports*, 59, p. 640-642.
- Leenaars, Antoon A. (1988). "Are women's suicides really different from men's?", *Women & Health*, 14, p. 17-33.
- Leenaars, Antoon A. (1989). "Suicide across the adult life-span: An archival study", *Crisis*, 10, p. 132-151.
- Leenaars, Antoon A. (1992a). "Suicide notes of the older adult", *Suicide and Life-Threatening Behavior*, 22, p. 62-79.

- Leenaars, Antoon A. (1992b). "Suicide notes from Canada and the United States", *Perceptual and Motor Skills*, 74, p. 278.
- Leenaars, Antoon A. and David Lester (1990). "What characteristics of suicide notes are salient for people to allow perception of a suicide note as genuine", *Death Studies*, 14, p. 25-30.
- Leenaars, Antoon A. and David Lester (1994). "Domestic and economic correlates of personal violence in Canada and the United States", *Italian Journal of Suicide*, 4, p. 7-12.
- Leenaars, Antoon A. and David Lester (1996). "Testing the cohort size hypothesis in suicide and homicide rates in Canada and the United States", *Archives of Suicide Research*, 2, p. 43-54.
- Leenaars, Antoon A. and David Lester (1999). "Domestic Integration and Suicide in the Provinces of Canada", *Crisis*, 20(2), p. 59-63.
- Leenaars, Antoon A., Bijou Yang and David Lester (1993). "The effect of Domestic and Economic Stress on Suicide Rates in Canada and the United States", *Journal of Clinical Psychology*, 49, p. 918-1021.
- Leenaars, Antoon A., Erik Jan De Wilde, Susanne Wenckstern and Michael Kral (2001). "Suicide Notes of Adolescents: A Life-span Comparison", *Canadian Journal of Behavioral Science*, 33(1), p. 47-57.
- Lester, David (1992). "Decriminalization of suicide in Canada and suicide rates", *Psychological Reports*, 71, p. 738.
- Lester, David (1993). *Understanding Suicide. A Case Study Approach*, New York, Nova Science Publishers.
- Lester, David and Bijou Yang (1998). *Suicide and Homicide in the 20th Century: Changes Over Time*, New York, Nova Science Publishers.
- Levasseur, Georges (1994). « Le suicide en droit pénal », dans François Terré (dir.), *Le suicide*, Paris, Presses universitaires de France, p. 121-132.
- MacDonald, Michael and Terence R. Murphy (1990). *Sleepless Souls. Suicide in Early Modern England*, Oxford, Clarendon Press.
- Merrick, Jeffrey (2009). "Death and Life in the Archives: Patterns of and Attitudes to Suicide in Eighteenth-Century Paris", in John C. Weaver and David Wright (eds.), *Histories of Suicides. International Perspectives on Self-Destruction in the Modern World*, Toronto, University of Toronto Press, p. 73-90.
- Minois, Georges (1995). *Histoire du suicide. La société occidentale face à la mort volontaire*, Paris, Fayard.
- O'Connor, Rory and Antoon A. Leenaars (2004). "A Thematic Comparison of Suicide Notes Drawn from Northern Ireland and the United States",

- Current Psychology: Developmental, Learning, Personality, Social*, 22(4), p. 339-347.
- Platt, Stephen, Simon Backett and Norman Kreitman (1988). "Social Construction or Causal Ascription: Distinguishing suicide from undetermined deaths", *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, 23(4), p. 217-221.
- Santé Canada (1994). *Le suicide au Canada. Mise à jour du Rapport du Groupe d'étude sur le suicide au Canada*, Canada, Direction générale des programmes et des services de santé [1^{re} éd., 1987].
- Shneidman, Edwin S. (1985). *Definition of Suicide*, New York, Wiley.
- Shneidman, Edwin S. and Norman L. Farberow (1957). *Clues to Suicide*, New York, McGraw-Hill.
- St-Laurent, Danielle et Mathieu Gagné (2008). *Surveillance de la mortalité par suicide au Québec : Ampleur et évolution du problème de 1981 à 2006*, Québec, Institut national de santé publique du Québec.
- St-Laurent, Danielle et Clermont Bouchard (2004). *L'épidémiologie du suicide au Québec : que savons-nous de la situation récente?*, Québec, Institut national de santé publique du Québec.
- Volant, Éric (dir.) (1990). *Adieu la vie... Étude des derniers messages laissés par les suicidés*, Québec, Bellarmin.
- Weaver, John C. (2009). *A Sadly Troubled History. The Meanings of Suicide in the Modern Age*, Montreal, McGill-Queen's University Press.
- Weber, Max (1992). *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Presses Pocket, 1992.

WEBOGRAPHIE

- Association québécoise de la prévention du suicide, <http://www.aqps.info> (consulté le 15 janvier 2007).
- Institut national de santé publique du Québec, Québec, Gouvernement du Québec, <http://www.inspq.qc.ca/> (consulté le 30 octobre 2008).
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). *Panorama de la santé 2007 : les indicateurs de l'OCDE*, http://fiordiliji.sourceoecd.org/pdf/health2007_fre/8107052e-2-7.pdf (consulté le 29 octobre 2008).